

NAO 2010 : **Un coup pour rien !** **Prime ou déprime ?**

Comme vous devez le savoir les Nao 2010 sont enfin terminées... Après nos différents débrayages la Direction ainsi que vos syndicats ont obtenu une table ronde en décembre. Sachez que seuls deux syndicats sur trois ont souhaité signer cet accord NAO.

Pourquoi ? Votre Syndicat SUD n' a pas souhaité le signer car nous estimons que l'accord n' était pas équitable pour la majorité de salariés. De plus Sud se refuse de faire de la discrimination selon des critères d'absentéisme, de retards ou d'ancienneté surtout quand c'est fait à posteriori. L'Inspection du Travail nous a d'ailleurs donné raison puisqu'il conteste le critère des retards.

Mais revenons sur l'accord : Le thème majeur de la négo a porté sur le versement d'une prime exceptionnelle (faute d'une volonté unitaire de mener une lutte sur une augmentation du taux horaire). Elle devait être versée sur le salaire de février mais vu la réaction de l'Inspection du Travail la Direction hésite à présent. Encore une fois, c'est le bordel à B2S faute d'une Direction compétente et de partenaires sociaux qui regardent la loi avant de signer. A notre avis la Direction devrait aujourd'hui respecter l'accord en versant à tout le monde la prime. Mais si elle s'entête, elle devrait au minimum verser la somme promise aux 105 salariés concernés. Il reviendrait alors aux syndicats et aux salariés de contester ce non respect du code du travail devant les tribunaux.

Conclusion ? Voilà c'est le bordel et au lieu de tirer tous dans le même sens pour obtenir de l'argent nous re-voilà dans des querelles sans fin.

Facile à dire puisque nous n'avons pas signé diront certain ? Mais nous n'avons cessé de dire que Le Mans ne devait pas être en dessous des autres sites du groupe. Pour nous, ce qui est possible ailleurs devrait l'être également au Mans. Le manque de confiance et de volonté d'en découdre avec notre directeur digne de Picsou a fait le reste...

Des exemples ?

-> **2% d'augmentation des salaires à B2S SAS**

Etrangement depuis plusieurs années nous n'avons cessé d'exiger cette augmentation de salaire !

-> **Des primes pour le travail du samedi**, qui rappellent-le devrait être normales vu que cela casse nos vies privées et engendre l'absentéisme. Sur Valenciennes la direction a signé un accord donnant une prime allant de 75 à 100 euros pour ceux qui travaillent fréquemment le samedi.

Nous avons, aussi, demander une **prime trimestrielle** en plus de la prime mensuelle afin de pouvoir gratifier la régularité.

Etrangement ce qui n'est pas possible au Mans est possible avec notre ancien directeur qui est aujourd'hui à... Valenciennes !



Nous ne pouvons pas être satisfaits de ce bordel ni du fait d'avoir encore droit à un traitement particulier de la part d'un Directeur qui essaye de faire ses preuves (bien difficilement d'ailleurs...). Le Monsieur non non et non est aujourd'hui devant un gros soucis juridique qui doit faire rire jaune notre PDG.

Ce dernier quand à lui vient via le rachat de B2S pour zéro euro s'auto augmenter de plusieurs millions d'euros avec la complicité de tous les syndicats du groupe (sauf Sud et la CFDT) en rachetant à crédit le groupe B2S. Crédit porté et payable par ??? B2S. Ce qui veut dire que les bénéficiaires du groupe dans les années futures seront amputés du remboursement de ce crédit.

En gros nous allons avoir droit pendant un paquet de temps à « nous n' avons pas les moyens ... »

On vous rassure nous allons continuer à nous battre pour changer les choses surtout quand on voit la folie des grandeurs de notre Direction : grosses voitures de fonction, équipement en ordinateurs de fonction hyper chers, sponsoring d'une équipe de rugby dans le sud de la France alors qu'il n'y a aucun site à proximité (??), voyage en avion privé...

Alors oui encore une fois pour nous c'est non !

**Défendons
nos emplois
nos salaires
nos droits...**

Petit retour sur l'accord des NAO... 2010 :

-> Prime exceptionnelle :

-> Pour l'absentéisme et retard la prime sera calculé ainsi :

- 100% de la prime si retard inférieur à 10 min sur une journée ou cumulable sur le mois
- 60% de la prime si retard inférieur ou égale à 30 minutes sur une journée ou cumulable sur le mois
- 10% de la prime si retard supérieur à 30 min de retard sur une journée ou cumulable sur le mois

-> Pour la qualité

Le pourcentage sera calculé selon la moyenne des notes attribuées lors des écoutes mensuelle basé sur 3 écoutes minimum.

- 100% si le salariés obtient un moyen mensuelle supérieur ou égale à 17,5/20
- 60% si le salariés obtient un moyen mensuelle supérieur ou égale 16/20 et inférieur à 17,5/20
- 10% si le salariés obtient un moyen mensuelle inférieur à 16/20

Autres mesures : Des sanctions sur la prime pourront être prises si une situation inacceptable a été constatée (NF 345) soit par le donneur d'ordre soit en interne. *(Ce qui nous semble illégale car cela voudrait dire que le donneur d'ordre exerce un contrôle sur les salariés d'une autre entreprise. De plus cette mesure laisse la porte ouverte à tous les excès vu l'étendu de la NF)*

-> **Le déplafonnement des primes qualité à compter du 1 février** cette prime mensuelle sera calculée selon les critères d'absentéisme, de qualité, de production, nombre d'heures de présence.

(A notre avis c'est la mesure la plus folle car la direction aura tout loisir de mettre des objectifs atteignables ou pas en fonction de ses envies. Alors que nous luttons tous contre les conditions de travail pénibles nous pouvons dire sans soucis que cette mesure n'est pas sans conséquences pour la préservation de la santé des salariés.)

Le pourcentage d'attribution sera calculé en fonction d'objectifs spécifiques de chaque plateau établis par la Direction qui met en avant le dépassement de l'objectif production.

La Direction met en avant que le dépassement de l'objectif production pourra entraîner l'attribution d'un pourcentage supérieur à 100% si et seulement si le salarié a obtenu 100% à l'indicateur qualité et l'indicateur absentéisme dur dur avec les temps qui courent pour obtenir une prime.

-> La Direction b2s le Mans n'a pas souhaité ouvrir les négociations sur **la participation aux bénéfiques** pour clôturer les NAO 2010 mais elle est prête à étudier les propositions au 1er semestre 2012

Pour résumer SUD estime ne rien avoir obtenu pour ces négociations vu les conditions de vie actuelles nous aurions pu espérer plus car nous ne faisons pas l'aumône mais nous souhaiterions bénéficier d'un meilleur confort de vie. De plus pour nous, il y a trop de mesure qui pourrait s'avérer néfastes dans le futur en gros la boîte de Pandore a été ouverte...